

Ref 18/04/24

République Française  
Département : LOT  
Arrondissement : Figeac  
**SAINT SIMON - COMMUNE - 46**

Séance du jeudi 11 avril 2024

Délibération N° DE\_012\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8
Date de la convocation : 04/04/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze avril deux mille vingt-quatre, à 21 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur Patrick CALMON.

Présents : Monsieur Patrick CALMON, Madame Pascale ARETS, Madame Nicoles BROQUERIE, Monsieur Alexandre FRAYSSE, Monsieur Michel LAFFERRAIRE, Madame Catherine PRUNET, Monsieur Sébastien VAYSSIE, Monsieur Yannick VILLEPONTOUX

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur Nicolas HODIN, Madame Béatrice MOREL, Monsieur Frédéric OLIVIER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Pascale ARETS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : adoption du budget primitif 2024**

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

-au niveau du chapitre pour la section fonctionnement

-au niveau de l'article et des opérations pour la section investissement

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	245 517.13 €	245 517.13 €
Section Investissement	145 590.81 €	145 590.81 €
<b>TOTAL</b>	<b>391 107.94 €</b>	<b>391 107.94 €</b>

DE\_012\_2024

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Patrick CALMON  
Président de séance



Madame Pascale ARETS  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Arets", written over a horizontal line.

République Française  
 Département : LOT  
 Arrondissement : Figeac  
**SAINT SIMON - COMMUNE - 46**

Séance du jeudi 11 avril 2024

Délibération N° DE\_013\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8
Date de la convocation : 04/04/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze avril deux mille vingt-quatre, à 21 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur Patrick CALMON.

Présents : Monsieur Patrick CALMON, Madame Pascale ARETS, Madame Nicoles BROQUERIE, Monsieur Alexandre FRAYSSE, Monsieur Michel LAFFERRAIRE, Madame Catherine PRUNET, Monsieur Sébastien VAYSSIE, Monsieur Yannick VILLEPONTOUX

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur Nicolas HODIN, Madame Béatrice MOREL, Monsieur Frédéric OLIVIER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Pascale ARETS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Validation du compte de gestion 2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Patrick CALMON, Maire.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et considérant qu'une décision modificative s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Patrick CALMON  
Président de séance



Madame Pascale ARETS  
Secrétaire de séance

Prup 18/04

République Française  
Département : LOT  
Arrondissement : Figeac  
**SAINT SIMON - COMMUNE - 46**

Séance du jeudi 11 avril 2024

Délibération N° DE\_014\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7
Date de la convocation : 04/04/2024		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze avril deux mille vingt-quatre, à 21 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Madame Pascale ARETS.

Présents : Madame Pascale ARETS, Madame Nicoles BROQUERIE, Monsieur Alexandre FRAYSSE, Monsieur Michel LAFFERRAIRE, Madame Catherine PRUNET, Monsieur Sébastien VAYSSIE, Monsieur Yannick VILLEPONTOUX

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur Nicolas HODIN, Madame Béatrice MOREL, Monsieur Frédéric OLIVIER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Patrick CALMON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Validation du Compte administratif 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Patrick CALMON

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur CALMON Patrick, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Somme Invest + Fonct	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	26 499.27			70 484.77	26 499.27	70 484.77
(1) Opérations exercice	58 830.35	95 149.14	117 109.63	149 437.99	175 939.98	244 587.13
Résultat cumulé à la clôture		9 819.52		102 813.13		112 632.65
(2) Restes à réaliser	19 078.62	31 947.00				
Résultat définitif		22 687.90		102 813.13		112 632.65

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Monsieur CALMON Patrick se retire et ne participe pas au vote.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Pascale ARETS  
Président de séance




Monsieur Patrick CALMON  
Secrétaire de séance



République Française  
 Département : LOT  
 Arrondissement : Figeac  
**SAINT SIMON - COMMUNE - 46**

Séance du jeudi 11 avril 2024

Délibération N° DE\_015\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8
Date de la convocation : 04/04/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze avril deux mille vingt-quatre, à 21 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur Patrick CALMON.

Présents : Monsieur Patrick CALMON, Madame Pascale ARETS, Madame Nicoles BROQUERIE, Monsieur Alexandre FRAYSSE, Monsieur Michel LAFFERRAIRE, Madame Catherine PRUNET, Monsieur Sébastien VAYSSIE, Monsieur Yannick VILLEPONTUOX

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur Nicolas HODIN, Madame Béatrice MOREL, Monsieur Frédéric OLIVIER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Pascale ARETS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Approbation de l'affectation du résultat**

Le CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 26 499.27€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 70 484.77 €

Soldes d'exécution :

Un excédent d'exécution de la section d'investissement de : 36 318.79 €

Un excédent d'exécution de la section de fonctionnement de : 32 328.36

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de 19 078.62 €

En recettes pour un montant de 31 947.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

La section d'investissement ne présente pas de besoin, le résultat d'investissement étant positif et de 9 819.52 €

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 102 813.13 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Patrick CALMON  
Président de séance



Madame Pascale ARETS  
Secrétaire de séance

République Française  
 Département : LOT  
 Arrondissement : Figeac  
**SAINT SIMON - COMMUNE - 46**

Séance du jeudi 11 avril 2024

Délibération N° DE\_016\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8
Date de la convocation : 04/04/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze avril deux mille vingt-quatre, à 21 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur Patrick CALMON.

Présents : Monsieur Patrick CALMON, Madame Pascale ARETS, Madame Nicoles BROQUERIE, Monsieur Alexandre FRAYSSE, Monsieur Michel LAFFERRAIRE, Madame Catherine PRUNET, Monsieur Sébastien VAYSSIE, Monsieur Yannick VILLEPONTOUX

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur Nicolas HODIN, Madame Béatrice MOREL, Monsieur Frédéric OLIVIER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Pascale ARETS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Application M57 / fongibilité des crédits et gestion des amortissements**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de règles qu'il convient de déterminer en application de la nomenclature comptable et budgétaire M57. Cela concerne :

- La fongibilités des crédits de chapitre à chapitre :

Il précise qu'il est donné au conseil Municipal, la possibilité de donner délégation à l'ordonnateur, le Maire, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Il convient donc de décider de recueillir l'avis du Conseil Municipal pour cette délégation et de déterminer le taux maximum retenu.

- Le mode de gestion des amortissements des immobilisations

**décide** à l'unanimité de :

- Donner délégation au Maire afin de procéder, si nécessaire, à des mouvements de chapitre à chapitre.

- Fixer le taux à 7.5%
- Appliquer l'amortissement des biens acquis au prorata temporis

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Patrick CALMON  
Président de séance



Madame Pascale ARETS  
Secrétaire de séance